COMMUNE DE STEIGE

Département du BAS-RHIN
Arrondissement de SELESTAT

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Copie intégrale des délibérations prises

Nombre de conseillers élus
15

Date de convocation : 26 novembre 2025

Séance du 1er décembre 2025

Sous la présidence de Monique HOULNÉ, Maire

Conseillers en fonction
14

Membres présents : Mmes et Mrs les conseillers à l'exception de Belkacem BOUAZIZ qui donne procuration à Monique HOULNÉ, Christian QUIRIN, François SCHIEBER et Geoffrey SZYMANSKI : absents excusés

Conseillers présents :
10

Avec la participation de Jérôme VINCENT, chef de triage patrimonial à l'ONF

Approbation du compte rendu de la dernière séance

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le compte-rendu de la dernière réunion.

1) Coupes et travaux en forêt communale 2026

Suite aux explications de Jérôme VINCENT et de Madame le Maire, le conseil municipal approuve à **l'unanimité** le programme de travaux d'exploitation, l'état de prévision des coupes et les différents travaux.
Le total des bois exploités s'élèvera à 2029 m3, pour une recette totale brute de 143 370 €.
Les dépenses d'exploitation s'élèveront à :

- Abattage et façonnage : 42 720 € HT
- Débardage et câblage : 23 270 € HT
- Honoraires ONF : 6 511 € HT
- Assistance technique : 5 955 € HT

2) Villa séniors – recours des communes

Dans l'affaire du recours de la commune de STEIGE contre le mandatement d'office non exécuté par la Préfecture, encore en cours d'instruction devant le Tribunal administratif de STRASBOURG, la commune a fait part de son désistement de cette dernière requête.

Le préfet prend acte du désistement de la commune de son recours contre son arrêté de mandatement. Le conseil municipal à l'unanimité, approuve le désistement de la commune et entérine l'observation du préfet.

3) Terrain à côté du presbytère

Après consultation et avec l'accord du bailleur social Domial, le conseil municipal valide à l'unanimité la possibilité de création d'une servitude de passage sur la parcelle 199 K pour l'accès à la parcelle 199 J.

4) Adhésion au Compte Financier Unique

L'article 205 de la loi de finances pour 2024 prévoit la généralisation du compte financier unique (CFU) au plus tard pour les comptes de l'exercice 2026.
La mise en œuvre du compte financier unique est définitive, dès lors que la collectivité a procédé à son adoption une première fois pour un exercice.
Deux pré-requis doivent être validés pour pouvoir mettre en oeuvre le CFU :
- avoir adopté le référentiel M57 pour les budgets administratifs ;
- avoir dématérialisé les documents budgétaires.

La commune remplit les conditions précitées.
Le conseil municipal valide la mise en place du CFU pour le budget principal et le budget forêt dès les comptes de l'exercice 2025 (produits en 2026).

5) Décisions modificatives budgétaires

a) Afin d'équilibrer les recettes et dépenses de fonctionnement et d'investissement du budget communal, le conseil municipal approuve les décisions modificatives budgétaires suivantes :

fonctionnement	Dépenses	Recettes
61558 entretien, réparations, autres	- 6395	
023 virement à la section d'investissement	+ 6395	

Investissement	Dépenses	Recettes
021 recettes de fonctionnement		+ 6395
10226 taxe d'aménagement	+ 6395	

b) Afin d'équilibrer les recettes et dépenses de fonctionnement et d'investissement du budget communal, le conseil municipal approuve les décisions modificatives budgétaires suivantes :
fonctionnement

	Dépenses	Recettes
61558 entretien réparations autres	- 250	
6450 charges de sécurité sociale ou de prévoyance	+ 250	
	0	

c) Budget forêt

fonctionnement	Dépenses	Recettes
7022 recettes vente de bois		18 000
65822 reversement budget annexe	18 000	
	18 000	18 000

6) Quête pour les travaux sur l'horloge et les cloches de l'église

Le Conseil de Fabrique a reçu un don supplémentaire de 250 euros en faveur des travaux qui ont été réalisés à l'église cette année, il décide de le reverser à la commune.
Le conseil municipal remercie le Conseil de Fabrique et accepte cette subvention.
Le montant total de la quête s'élève à présent à 6 267 €.

7) **Divers**

Les points suivants ont été abordés :

- Organisation d'une réunion de la commission forêt
- Barrières de dégel, entretien des rigoles, curage de fossés
- Choix du dessert pour la fête des aînés
- Les foyers non connectés à la fibre
- Information médiathèque, changement d'organisation

Lu, approuvé et signé. Suivent les signatures de tous les conseillers présents.

Steige le 11 décembre 2025

Madame le Maire	Secrétaire de séance
Monique HOULNÉ	Stéphane DIDIER